

**L'AN DEUX MIL VINGT,
Le JEUDI 9 JUILLET à 19 h 30,**

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.

DATE DE CONVOCATION : 03/07/2020

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

PRESENTS : 15

Mesdames et Messieurs : DUPERRAY Guy, ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, BEUGNON Thibault, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, PITON Julien, NEGREL Isabelle, GUICHETEAU Laelia, DRONIOU Isabelle, ROLAND Roselyne, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.

Absents excusés et représentés : Néant

Absents excusés : Néant

Absents : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : DUPERRAY Guy

Affiché le 11/07/2020

Compte rendu de la réunion du 23 juin 2020 : pas d'observations

DELIBERATIONS

2020-07-01 – Subvention à l'ASAD :

Monsieur le Maire informe les nouveaux Elus que, par délibération n° 2018-01-06 du 30 janvier 2018, la commune de SARRIGNE a décidé d'adhérer à l'Association Sanitaire Apicole Départementale « Rucher –école du Tiers-Temps Andard Brain » et de lui verser une subvention de 200,00 € par an . En contrepartie l'ASAD s'est engagée :

- à intervenir gracieusement si besoin, 4 fois par an sur le domaine public de la commune (si moins de 4 interventions sur l'année N, report automatique sur l'année N+1)
- à intervenir, sur leur demande, chez les particuliers de la commune pour un montant de 50,00 € minimum (payé par ces mêmes particuliers, sans aide communale et intercommunale).

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'ACCORDER à l'Association Sanitaire Apicole Départementale une subvention de 200,00 € pour l'année 2020

CHARGE Monsieur le Maire de demander un avenant à cette convention pour en modifier les termes de l'article 4 relatif aux modalités financières qui semblent floues :

- A l'alinéa 2 : « à intervenir gracieusement 4 fois par an sur le domaine public de la commune avec report des interventions gratuites sur l'année N+1 si les besoins sont inférieurs)
- A l'alinéa 3 : Supprimer le mot « forfaitaire »

2020-07-02 – Choix du Bailleur Social pour la 2^{ème} Tranche du Lotissement du Bois Jarry

Monsieur le Maire est tout d'abord revenu sur l'historique du lotissement et a expliqué aux nouveaux Elus les choix retenus pour sa réalisation (respect des Sarrignéens, respect de l'écologie, maintien des effectifs scolaires, réflexions sur le vieillissement, mixité sociale, ...) Ensuite, Il a expliqué qu'il souhaitait avoir différents bailleurs sociaux pour les projets de logements sociaux ou en accession sociale. Sont déjà présents sur Sarrigné: Maine et Loire Habitat, Podeliha . Aussi, au regard des autres bailleurs sociaux présents sur le territoire et de leur éventuel intérêt:

Il est proposé au conseil municipal de Sarrigné de confier ces constructions, sur la 2^e tranche du Bois Jarry à Angers Loire Habitat, qui a présenté précédemment l'office d'HLM et divers projets qu'ils a réalisé sur d'autres communes, sur ces 5-6 dernières années.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, par quatorze voix pour et une abstention, DECIDE

De CONFIER la réalisation de la 2^{ème} tranche du lotissement à ANGERS LOIRE HABITAT, rattaché à la Communauté d'Agglomération depuis 2012.

Les Elus disposeront d'un droit de regard sur le projet. Ils ne souhaitent ni Zinc, ni bois, pour rester en accord avec notre esprit village. Ils souhaitent que cela soit inscrit dans le cahier des charges du bailleur social ANGERS LOIRE HABITAT.

2020-07-03 – Personnel communal :

Monsieur le Maire et Monsieur BEUGNON ont rencontré récemment les agents chargés des services péri-scolaires. Ils ont discuté ensemble des plannings actuels et futurs pour la rentrée 2020-2021, afin d'améliorer les conditions de travail et pallier les manques d'effectifs actuels. Depuis plusieurs années, les Elus rencontrent des difficultés pour recruter du personnel dans les services péri-scolaires, considérant notamment les tranches horaires contraignantes à subir au cours de la journée et le temps partiel peu rémunérateur.

Monsieur le Maire informe qu'il a l'opportunité de recruter, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, une personne qui souhaite préparer un CAP « accompagnant Educatif Petite Enfance » et possédant déjà un CAP SAPVER, un bac Pro. SAPAT, son PSC1 et un BAFA, sur la base de 35 h 00 hebdomadaires dont 8 heures de formation à la C.C.I. D'Angers et 27 heures sur place.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi d'apprenti sur la base de 35 heures hebdomadaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer les démarches avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers afin de recruter un agent sur ce poste.

2020-07-04 : Avenant N° 2 au contrat de restauration collective :

Monsieur le Maire explique qu'ALREST (Papillotes et Cie) a été sollicité début janvier 2020, pour nous détacher d'urgence un de leurs agents en remplacement d'une employée communale en arrêt maladie. Le Conseil Municipal aurait dû délibérer pour autoriser Monsieur BODUSSEAU à signer l'avenant correspondant. Devant l'urgence, cela n'avait pas été fait et la délibération correspondante n'avait donc pas été transmise en Préfecture.

Cette délibération est exigée par la Trésorerie pour le paiement de la facture qu'ALREST vient de nous adresser pour les mois de janvier et février. C'est pourquoi il est nécessaire de régulariser comme indiqué dans le courrier informant de l'ajout de ce dossier à l'ordre du jour de ce soir.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTTE d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour et

APPROUVE l'avenant n° 2 au contrat pour régularisation.

INFORMATIONS

- **Décision modificative sur le budget communal** : Monsieur le Maire et Monsieur ENON, Adjoint chargé des finances, présentent le bilan comptable à la fin du 1^{er} semestre 2020 et indiquent que la crise sanitaire va particulièrement affecter les prévisions budgétaires ; même si le montant des dépenses devraient s'équilibrer entre les chapitres, les recettes devraient subir une baisse significative (services péri-scolaires, location de la salle des fêtes..). S'il n'est pas urgent d'anticiper dès aujourd'hui, il faudra refaire un bilan fin septembre afin de régulariser.

- **Commission Communale des Impôts Directs** : Monsieur le Maire présente la liste des personnes retenues par les services de l'Etat pour siéger au sein de cette commission.

- **Vide Grenier** : Il sera organisé par le Comité des Fêtes rue de la Vallée le 13 septembre ;

- **Commission Communication** : Monsieur GUILLET, Adjoint, propose la candidature de Mme BLOT Magalie pour intégrer cette commission municipale en qualité d'extra. Sur le prochain numéro des « ECHOS de SARRIGNE », un article portera sur la gestion de la crise sanitaire, et sur le ressenti des personnes qui se sont mobilisées pendant cette période

- **Séminaire des Maires d'Angers Loire Métropole** : Monsieur le Maire informe les Elus sur les sujets abordés lors de ce séminaire avec l'ensemble des maires issus des élections du 15/03 et 28/06/2020. Au cours de ce séminaire il a été évoqué et préparé la séance d'installation du nouveau conseil Communautaire initialement prévu le 10 juillet et reporté au 17 juillet 2020 (gouvernance...). les sujets suivants ont été abordés: transition écologique et contrat de transition Ecologique avec l'Etat (intervention de Mr Le Préfet: René BIDAL), Territoire Intelligent, compte administratif, budget supplémentaire suite à la crise sanitaire, voirie...

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur PASSELANDE évoque ses entretiens avec le service transport d'Angers Loire Métropole concernant les abri-bus de la commune et plus précisément celui de l'arrêt des Plantes.
- Monsieur PASSELANDE évoque également ses échanges téléphoniques et mails avec MME DARGES, responsable ENEDIS et notamment concernant les tags sur un transformateur rue des Moulins et qui pourrait être embelli au travers d'une convention tri partite.
- Les commissions sont invitées à préparer leurs articles pour le prochain numéro des « ECHOS de SARRIGNE » qui doit paraître fin septembre 2020.

DATES A RETENIR

17/07/2020: Installation du Nouveau Conseil Communautaire ALM, suite aux élections municipales des 15/03 et 28/06/2020

28/08/2020 : Conseil Municipal à 20 h 00

13/09/2020 : Vide Grenier organisé par le Comité des Fêtes, rue de la Vallée

La séance est levée à 22 heures et 29 minutes